

Chronique d'une fabrique de sans-papiers

La politique d'immigration en France se révèle maltraitante et contreproductive

par le CCFD Terre solidaire 35

(A noter que les noms de personnes citées dans les témoignages ont été changés)

Sécuritaires et répressifs, de plus en plus de discours relie migrations et délinquance voire terrorisme. De plus en plus de moyens financiers sont mis à disposition pour « sécuriser » et fermer les frontières. 35000 morts sur les routes de l'exil vers l'Europe depuis 2013... L'échec humain des politiques migratoires actuellement mises en œuvre est patent. Les migrants régularisés à l'usure cultiveront la rancœur et risquent de rester marginaux à la société française. Est-ce vraiment le but recherché par les citoyens ? Dans ce document, nous décrivons les points de la politique migratoire qui nous heurtent le plus par leur inhumanité et leur illogisme.

La fabrique de sans-papiers

Les statistiques sont difficiles à manier car les dossiers s'échelonnent sur plusieurs années mais on peut malgré tout apprécier les ordres de grandeurs par la photo de la situation à une année donnée (statistiques EUROSTAT et ministère de l'intérieur). En 2017, 121 000 demandes d'asile ont été déposées dont 36 % ont donné lieu à un titre de séjour (OFPRA+CNDA). Donc plus de 75 000 dossiers ont abouti à un refus de titre de séjour et la plupart du temps l'occasion de signifier au demandeur une OQTF (Obligation à quitter le territoire français). La même année le nombre d'expulsions a été d'environ 15000 personnes. Que sont devenues les 60000 personnes sinon des sans-papiers, contraints de rechercher de nouvelles procédures ou de disparaître ? La volonté d'augmenter le nombre des expulsions paraît être une chimère à la fois parce que les pays où renvoyer les personnes ne les acceptent pas et que de plus expulser coûte cher (estimation à 20000 € par expulsion). Ainsi, de nombreux migrants résident sur le territoire sans aucun espoir ou si lointain. La fabrique fonctionne à plein régime.

Que veut dire être sans-papiers dans la vie quotidienne ?

Pas de travail, pas de logement, pas de ressources, des soins à minima... Heureusement, l'école et la santé sont encore aujourd'hui assurées pour tous. Des villes, comme Rennes grâce à l'engagement de sa maire, ne veulent pas d'enfants à la rue et assurent autant que possible le logement de secours aux familles sans limite de statut administratif.

L'interdiction de travail amène souvent les personnes à accepter du travail non déclaré puisqu'elles n'ont pas ou très peu de ressources. Notons la position courageuse du département d'Ille-et-Vilaine qui attribue une aide sociale à l'enfance quelle que soit la situation administrative des familles et leur permet ainsi de survivre, mais avec moins de ressources que le RSA.

Dans les associations, tous les jours nous rencontrons de jeunes adultes désireux de participer à la vie sociale. Ils s'y investissent comme bénévoles car l'inactivité leur est insupportable. Est-ce vraiment une société ouverte que celle qui permet de maintenir des gens désireux d'intégration dans cette position d'inactivité ?

L'une des causes de création de sans-papiers : le règlement de Dublin

Ce règlement stipule que les demandes d'asile doivent être faites dans le premier pays où le migrant entre en Europe. Beaucoup d'entre eux arrivent en Grèce, Italie ou Espagne mais ils considèrent ces pays comme des passages pour aller dans le pays qu'ils visent pour leur demande. Lorsqu'ils déposent leur demande en France, le fichier global européen signale le pays où ils ont déjà été enregistrés et l'administration leur enjoint d'y retourner. En 2017 environ 36000 demandes relevaient de cette catégorie et les « dublinés » représentaient 23% des expulsions vers les pays d'arrivée. Bien-sûr, la majorité des expulsés reviennent clandestinement en France pour attendre en se cachant les 12 ou 18 mois nécessaires avant d'avoir le droit de déposer une demande en France. Quelle logique à cette politique ?

Histoire de Mamadou. Mamadou est âgé de 24 ans, il est né au Soudan. Après avoir fui vers le Cameroun, il a poursuivi son parcours migratoire vers l'Europe. Comme de nombreux exilés, son périple s'est arrêté deux années en Libye avant qu'il puisse traverser la Méditerranée pour atteindre les côtes italiennes. Mamadou est arrivé en France en juin pour faire sa demande d'asile. Dès sa première présentation à la préfecture de Rennes, il est placé en procédure Dublin pour un retour en Italie. En mars de l'année suivante, il est arrêté et enfermé au CRA. Dès le lendemain, il est expulsé par avion en Italie. Il est retenu à son arrivée à l'aéroport et menacé d'un renvoi vers le Soudan. Il quitte rapidement la ville et revient en France. La préfecture le replace en procédure Dublin et c'est le Tribunal Administratif qui oblige la préfecture à accepter le dépôt de sa demande d'asile.

Notre position : suppression du règlement qui interdit au migrant de choisir le pays où il dépose sa demande d'asile et rechercher une alternative fondée sur le désir de première installation des migrants.

Une autre cause de création de sans-papiers : la procédure accélérée

Exemple des Albanais

Une liste de pays dits « sûrs » permet à l'administration une procédure plus rapide de rejet des demandes pour les ressortissants de ces pays. L'Albanie fait partie de la liste et comme le répètent à l'envi les préfets ou ministres « les Albanais n'ont pas vocation à s'installer en France ». Pourtant c'est un pays où sévissent la mafia et les règlements de compte ancestraux entre familles. Quand dans les associations nous voyons arriver des couples qui ont tout quitté pour assurer leur sécurité et mettent tous leurs espoirs dans l'installation dans notre pays et que nous construisons avec eux une relation de confiance, le refus systématique des autorités préfectorales nous désole ; le gâchis de compétences de personnes facilement intégrables puisqu'Européennes nous révolte. Même si des comités de soutien prouvent cette intégration, l'administration reste sur sa position intransigeante au nom sans doute des statistiques. La France pays d'accueil ?

M. et Mme Podgorica sont arrivés en France il y a 4 ans. Madame était avocate et avait défendu une famille victime d'agissements de la mafia. Ils sont alors devenus eux-mêmes les victimes de cette mafia et ont fui en catastrophe leur pays. Comme Madame avait appris le Français dans un institut en Albanie, ils ont naturellement choisi la France comme terrain d'asile. Ils ont aussi choisi ce pays car il représentait pour eux le pays des droits de l'homme. Depuis, toutes leurs demandes ont été refusées par l'Etat français et ont abouti à la notification d'une OQTF (Obligation à Quitter le Territoire Français). Ils ont l'impression de s'être heurtés à une implacable et déshumanisée bureaucratie. Ils sont persuadés qu'un retour dans leur pays signifierait un risque de mort. En les questionnant sur leur vie actuelle, ils nous disent « Notre vie est horrible avec la peur constante des conséquences de l'OQTF. Notre angoisse ne finit jamais car nous vivons toujours dans l'incertitude. Heureusement les amis, les associations de soutien, l'allocation du département (ASE) nous permettent de survivre. Quand pourrions-nous avoir une vie de famille normale ? »

Notre position : suppression de la procédure accélérée afin d'instruire tous les dossiers suivant la procédure normale.

Le centre de rétention administrative est une prison pour des personnes non-délinquantes

Sur le principe c'est un centre de retenue de personnes en situation administrativement irrégulière et en instance d'expulsion. Dans les faits c'est un centre de détention de personnes non délinquantes.

Ce lieu concentre des violences : violence institutionnelle ou violence entre les personnes.

Par exemple, à Rennes, les témoignages de visiteurs des parloirs sauvages du 2 mars au CRA de Rennes font état de l'inhumanité de la procédure d'expulsion : les retenus ne connaissent pas à l'avance leur jour d'expulsion ; au petit matin, la police vient les chercher sans qu'ils aient le temps de préparer leurs affaires. Ils sont casqués, scotchés et menottés au moment de l'expulsion pour empêcher toute résistance. De telles situations engendrent des paroxysmes d'angoisse pour les retenus, de stress pour les policiers et une ambiance délétère dans le centre.

Pourquoi enfermer toutes ces personnes dont 60% sont relâchées (2018) ?

Notre position : suppression des CRA car maltraitants et contreproductifs.

Thierno a vingt-deux ans. Il est né en France, pays où il a vécu la majeure partie de sa vie, à l'exception de quelques années passées auprès de sa grand-mère maternelle au Sénégal, pays dont il a la nationalité. Après le décès de celle-ci, Thierno rentre en France auprès de sa mère et de sa sœur qui disposent d'une carte de résident. Il est enfermé au CRA en avril sur le fondement d'une mesure d'éloignement notifiée à peine plus de 48 heures avant. Alors que les trois précédentes mesures d'éloignement dont il avait fait l'objet avaient toutes été annulées par le TA, le délai était forclo pour contester la décision à son arrivée au CRA. Thierno est expulsé un mois plus tard.

(Rapport Cimade 2017 –CRA Rennes).

Ibrahim est Tchadien, 25/30 ans. Il est en France depuis 3 ans, sans papier. Il a été arrêté dans la voiture de son patron à la suite d'un contrôle d'alcoolémie. Il est retenu au CRA depuis 10 jours et on lui a signifié une OQTF.

Il me dit, avec force : « tu es venu pour écouter, je vais te dire : le départ, la route par la Lybie, la mer, c'est dur, mais ça va. En France, pour les papiers, pour manger, pour travailler c'est compliqué, mais ça va. Ici (au centre de rétention), ça va pas. Tu n'as rien à faire, ça crie souvent, tu ne sais pas quand tu sors et où tu vas, c'est horrible. Quand est-ce qu'on me demandera pour faire quelque chose...Ca fait mal à la tête...»

(Présence religieuse CRA Rennes – 2018)

L'externalisation des frontières : un moyen de refuser l'accès des migrants au territoire européen

L'Union Européenne a mis en place « Frontex », une police européenne aux frontières mais cela ne suffisait pas pour arrêter les migrants. Aussi a-t-elle demandé à certains pays, moyennant des fonds conséquents, de bloquer les migrants dans des zones d'où ils ne peuvent plus poursuivre leur périple vers l'Europe. Le premier pays à bénéficier de ces fonds a été la Turquie, puis l'Europe a demandé à la Libye de contenir les migrants ; d'ailleurs récemment, la France a livré des bateaux rapides à ce pays pour pouvoir rapatrier en Libye les migrants qui sont partis pour traverser la méditerranée. Dernièrement, l'UE a proposé le même mécanisme au Niger et au Mali ; la Tunisie et le Maroc ont aussi été sollicités mais ont refusé pour le moment.

L'objectif est sans doute de repousser le plus loin possible les migrants pour ne pas les voir dans nos rues mais en sous-traitant ainsi la tâche l'UE tente de se dédouaner des morts en Méditerranée ou dans le désert. Pourtant, il est connu et établi que les droits de l'homme ne sont pas respectés dans ces pays, spécialement en Libye où viols, esclavage, travail forcé, rackets sont fréquents et avérés. Mais l'UE ferme les yeux et renie toutes ses valeurs. Comment respecter les droits des réfugiés dans ces conditions ? Comment y appliquer la convention de Genève ? L'UE et les pays qui la constituent, ne respectent plus leurs propres droits et les conventions qu'ils ont ratifiées.

Notre position : refus des contrats d'externalisation des frontières avec des pays tiers.

Au lieu de dramatiser la situation migratoire et attiser les peurs, découvrons en les avantages par la rencontre

Au lieu de construire des murs et générer des peurs et des préjugés, nous pourrions avoir un autre discours pour regarder les personnes migrantes comme une richesse qui nous est donnée. Avec la mondialisation, les migrations internationales contemporaines présentent de nouvelles caractéristiques : diversité des origines des migrants, des profils, des parcours migratoires, etc. Cette diversité pourrait être valorisée en richesse culturelle, sociale et économique. La mobilité des hommes est non seulement inéluctable mais peut constituer une chance pour tous : « chance donnée à celui qui a été contraint de partir de prendre un nouveau départ dans l'existence et chance donnée au peuple d'accueil de s'enrichir de l'apport de cultures jusqu'alors étrangères, et aux citoyens de ce pays de construire de nouvelles solidarités » dit Philippe Farine, ancien président du CCFD Terre solidaire. Les migrations participent à l'évolution de nos sociétés et de notre conception du monde comme un bien commun de l'Humanité à préserver.

Nationalement, l'association CCFD Terre solidaire réclame :

- *Une gouvernance multilatérale des migrations*

Les migrations sont un bien-commun de l'Humanité. La migration fait partie du processus de développement et les migrants ont façonné le monde dans lequel nous vivons. Les migrations sont un phénomène global qui nécessite une responsabilité globale coordonnée par une réponse juste et coordonnée aux niveaux local, national, européen.

- *Une liberté de circulation, d'établissement et d'installation*

Plus de 2/3 des êtres humains ne peuvent circuler librement dans le monde. Comme plusieurs autres Etats de l'Union Européenne, la France a inséré de nombreuses restrictions aux droits fondamentaux dans ses lois et circulaires administratives comme dans les pratiques de son administration.

- *Un accueil et une protection des personnes migrantes*

Un devoir d'humanité et d'hospitalité inconditionnelles, de respect de la dignité et de la vie humaine s'impose pour toute personne, quel que soit son statut juridique, sa nationalité, ses origines, sa religion.

- *Une promotion et une intégration des personnes migrantes dès leur entrée sur le territoire*

Le CCFD-Terre Solidaire défend un modèle de société accueillante et solidaire et un modèle d'intégration passant par un accompagnement dans l'acquisition de la langue du pays d'accueil dès l'entrée sur le territoire, l'accès au logement, l'accès à la formation pour l'emploi et au travail.